

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2898

26 novembre 2011

### SOMMAIRE

Alqarra Holding S.à r.l. ....	139073	PBG Soda Can Holdings S. à r.l. ....	139068
Amorim Investments III S.A. ....	139093	PepsiCo Global Investments S.à r.l. ....	139060
Arise ....	139077	Petra Real Estate S.A. ....	139068
Art in Lux ....	139101	Petrovaradin S.A. ....	139070
AuRico Gold Luxembourg S.à r.l. ....	139087	Platrelux S.à r.l. ....	139068
Blijdorp S.C.A. ....	139081	Pluton Capital S.à r.l. ....	139068
Camelia AG ....	139071	Praedia Holding S.A. ....	139097
Captiva Alstria ....	139091	PRB Luxembourg S.à r.l. ....	139098
Cordatus Recovery Partners II S. à r.l. ..	139084	Providence MobileServ S.à r.l. ....	139066
Holding Management Corporation S.A. .....	139104	Re Energy Capital S.C.A. Sicar ....	139103
Investment Capital Partners SPF ....	139069	Rida S.A. ....	139103
Large Investments S.à r.l. ....	139058	RMA Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	139075
Life Invest S.A. ....	139058	Rosathea S.A. ....	139081
Life Invest S.A. ....	139059	RWC Funds ....	139071
Life Invest S.A. ....	139059	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Al- pha S.à r.l. ....	139079
Mangrove S. à r.l. ....	139059	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à r.l. ....	139089
MCF Holding S.A. ....	139059	Sogeimi Holding ....	139061
Mohacs Trading & Services S.A. ....	139060	Soico S.A. ....	139103
Mytilineos Finance S.A. ....	139064	Steelbridge Participations S.A. ....	139061
NEP Senec Gardens S. à r.l. ....	139065	Stratford Capital Management S. à r.l. ..	139075
NEP Timotejen S. à r.l. ....	139065	Sunstar Group AG ....	139077
Next Optic S.à r.l. ....	139058	Tectum S.C.I. ....	139098
NIERLE Media A.G. ....	139066	Timea S.A. ....	139098
Northland Resources S.A. ....	139065	VE.LUX. ....	139103
Orpheo Private S.A. SPF ....	139065	Well Done Duchesne Optic ....	139095
Parker Hannifin Partnership S.C.S. ....	139066		

**Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société Large Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérants suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Large Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2011144495/20.

(110167272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Life Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

Pour: LIFE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011144497/15.

(110167488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Next Optic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.022.

**RECTIFICATIF**

Lors du dépôt du 23 août 2010, numéro L100129485 concernant la constitution de la société NEXT OPTIC SARL, l'adresse du siège social était erronée dans les copies de l'acte notarié.

Il y avait lieu d'indiquer "rue du Commerce" au lieu de "rue de l'Industrie".

En conséquence, le soussigné notaire requiert le gestionnaire du Registre de Commerce et des Sociétés de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dudelange, le 14 avril 2011.

Signé: Molitor.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8368. Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrés aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 19 OCT. 2011.

Franck MOLITOR.

Référence de publication: 2011144508/19.

(110166930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Life Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 106.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

*Pour: LIFE INVEST S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011144498/15.

(110167489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Life Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 106.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

*Pour: LIFE INVEST S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011144499/15.

(110167492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Mangrove S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.564.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011144502/13.

(110167032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**MCF Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 131.191.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 30 septembre 2011 à 9.00 heures au siège social.*

*Première résolution:*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuels, à savoir Mme Catherine DOGAT, M. Thierry DOGAT et M. Paolo PANICO

L'assemblée nomme en tant qu'administrateur unique:

- Monsieur Diego BRUNO, né le 3 février 1973 à Rome (Italie) et demeurant à via Canosio 76, I-00148 Rome.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de ses prédécesseurs, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes PRIVATE TRUSTEES SA.

L'assemblée nomme en tant que commissaire aux comptes:

- Luxembourg International Consulting SA, en abrégé «Interconsult», avec siège au 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40312.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle au 7 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

Référence de publication: 2011144845/26.

(110167684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Mohacs Trading & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 46.167.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Signature*

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011144503/12.

(110167381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.001,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société PepsiCo Global Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Frank Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Global Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2011144512/19.

(110167049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Steelbridge Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.586.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme STEELBRIDGE PARTICIPATIONS SA, dont le siège social à L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé en date du 6 janvier 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 3 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011144539/22.

(110167600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Sogemi Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 164.015.

---

**STATUTS**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE SEPTEMBRE,

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de son confrère empêché, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Monsieur MICHAUD Marc, né le 23 décembre 1945 à Macon (France), domicilié au 385 Chemin des Combes, F-01500 MASSIEUX (France)

Ici représenté par Stéphanie Ragni, domiciliée au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en vertu d'une procuration signée en date du \*\*.

2. Madame MICHAUD Denise, née le 24 novembre 1948 à Béthencourt sur Mer (France), domiciliée au 385 Chemin des Combes, F-01500 MASSIEUX (France)

Ici représentée par M. Luc WITTNER, domicilié au 23 rue Jean Jaurès à L-1836 Luxembourg en vertu d'une procuration signée en date du 26 septembre 2011.

Lesquelles procurations paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SOGEMI HOLDING (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces

3.3. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.4. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Gestion.**

7.1. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, Les gérants ne sont pas nécessairement des associés. La société pourra nommer des gérants de classe A et B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

### **Art. 8. Pouvoirs du gérant.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

**Art. 9. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte des gérants de classe A et de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé a le droit de recevoir une convocation et de participer à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société et possède une (1) voix pour chacune des parts sociales qu'il détient pour chacune de ces assemblées.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

##### Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.

12.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 12.2) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

##### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé 5% sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,
- (v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.



## VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts	Montant souscrit et libéré
M. MICHAUD, prénommé . . . . .	1.375	13.750,-en cash
	136.125	1.361.250,-en nature
Mme MICHAUD, prénommée . . . . .	1.125	11.250,-en cash
	111.375	1.113.750,-en nature
Total 2.500.000 EUR . . . . .		25.000 en cash EUR 2.475.000 en nature

1) Les 137.500 parts sociales souscrites par Monsieur MICHAUD Marc, précité, ont entièrement été libérées par (i) un apport en nature fait le souscripteur de 1.375 actions de SOGEIMI Sarl, une société à responsabilité de droit français ayant son siège social au 14 chemin des Combes, F-01600 MASSIEUX, lequel apport est évalué à EUR 1.361.250,-et a fait l'objet d'une déclaration du gérant, et par (ii) en apport en cash de EUR 13.750,-.

2) Les 111.375 parts sociales souscrites par Madame MICHAUD Denise, précitée, ont entièrement été libérées par (i) un apport en nature fait la souscriptrice de 1.125 actions de SOGEIMI Sarl, une société à responsabilité de droit français ayant son siège social au 14 chemin des Combes, F-01600 MASSIEUX, lequel apport est évalué à EUR 1.113.750,-et a fait l'objet d'une déclaration du gérant, et par (ii) en apport en cash de EUR 11.250,-.

La libération par apport en nature et en espèces a fait l'objet d'un déclaration du gérant et d'un certificat bancaire.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.000,

### *Réunion des associés*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur MICHAUD Marc, né le 23 décembre 1945 à Macon (France), demeurant au 385 Chemin des Combes, F-01500 MASSIEUX (France).

2. Le siège social de la Société est établi à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. RAGNI, L.WITTMER, J.DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 07octobre 2011. Relation: RED/2011/2092. Reçu soixante-quinze euros 75.00€.

Le Receveur (signé): T.KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011142890/181.

(110165277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

### **Mytilineos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.953.

### EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011,

M. Antonio RAFFA, avocat, 54, rue d'Anvers, L- 1130 Luxembourg

est coopté comme nouvel administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016, en remplacement de M. Patrick K. Oesch démissionnaire.



Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

MYTILINEOS FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011144504/16.

(110166963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Northland Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 Août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011144505/13.

(110167043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.557.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144506/10.

(110167633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Orpheo Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.422.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

Pour: ORPHEO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011144510/15.

(110167495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**NEP Timotejen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.188.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144507/10.

(110167632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**NIERLE Media A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 103.113.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144509/10.

(110167125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Parker Hannifin Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 158.172.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2011

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011144511/13.

(110166949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Providence MobileServ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 119.262.

In the year two thousand and eleven, on the 12<sup>th</sup> day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
appeared

Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., an exempted limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, KY -Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies, under number MC-15267 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of PROVIDENCE MobilServ S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 119262, incorporated by deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2062 of 4 November 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholders' register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2011 to 12 October 2011.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le 12<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., une «exempted limited partnership», constituée sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY -Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies, sous le numéro MC15267 (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de PROVIDENCE MobilServ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand Rue L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119262, constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2062 du 4 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont été modifiés.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 12 octobre 2011.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: K. Panichi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141704/89.

(110163779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

---

**PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

---

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société PBG Soda Can Holdings S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Soda Can Holdings S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011144521/21.

(110167259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Pluton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.292.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20. Octobre 2011.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2011144515/13.

(110167523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Petra Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.617.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144523/10.

(110167346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Platredux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 87.894.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011144526/15.

(110167393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Investment Capital Partners SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 147.617.

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «INVESTMENT CAPITAL PARTNERS SPF», une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147617, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1731 du 8 septembre 2009 (la «Société»).

La séance est présidée par Monsieur Julien RENAUX, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

L'assemblée a choisi en tant que scrutateur Monsieur Jonathan BURGER, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ayant été constitué, le président a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés de la Société sont présents ou représentés et que le nombre de parts sociales détenues par eux est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que les 230 (deux cents trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Monsieur Julien RENAUX en tant que liquidateur de la Société et approbation de la délégation des pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de la liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société;
3. Décharge au conseil de gérance de la Société; et
4. Divers.

Après délibération, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la Société avec effet à partir de ce jour (l'«Ouverture de la Liquidation»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Julien RENAUX, business development manager, né à Tunis (Tunisie), le 26 janvier 1978, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Il est décidé par les associés de la Société à cet égard d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

Il est également décidé par les associés de la Société que le Liquidateur sera notamment investit des pouvoirs suivants:

Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux associés de la Société, en espèces ou en numéraire ou en nature selon les modalités indiquées par les associés sur les procurations jointes au présent acte, à tout moment au cours du processus de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des associés de la Société;

Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant;

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Il est ensuite décidé par les associés de la Société que le Liquidateur disposera également d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinquante euros (1.050,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. RENAUX, C. DOSTERT, J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44852. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142694/79.

(110165398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

#### **Petrovaradin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.403.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de PETROVARADIN S.A. tenue le 30 septembre 2011 au siège social:*

Il a été décidé de:

1. Coopter Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN, avocat, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Brigitte GATHY, administrateur démissionnaire;

2. Nommer Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

La ratification de la nomination par cooptation de Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012 au cours de laquelle la présente cooptation devra être ratifiée

Le nouveau Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN
- Madame Cristina FLOROIU
- Mademoiselle Estelle MATERA

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011144525/24.

(110167027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**RWC Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.802.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2011:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat des administrateurs suivants:

- \* Monsieur Peter Harrison;
- \* Monsieur Richard Goddard;
- \* Monsieur Benoît Andrianne.

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration*

- Monsieur Peter Harrison.

*Administrateurs:*

- Monsieur Richard Goddard;
- Monsieur Benoît Andrianne.

*Réviseur d'Entreprises Agréé:*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Géraldine DISEUR

*Mandataire Principal / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011144532/30.

(110167184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Camelia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 47.563.

—  
Im Jahre zweitausendelf, den siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "CAMELIA AG", mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 47.563, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit dem damaligen Amtssitz in Esch/Alzette, am 13. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 342 vom 16. September 1994,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas, genannt Tom, METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 14. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 443 vom 20. März 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Luc HILGER, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Walter ZUMSTEIN, Präsident des Verwaltungsrates der Maypole Beteiligungen AG, beruflich wohnhaft in Basel (Schweiz).



Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

- 1) Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;
- 2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;
- 3) Entlast der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars der Gesellschaft;
- 4) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

*Zweiter Beschluss*

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung die Aktiengesellschaft schweizerischen Rechtes "Maypole Beteiligungen AG", mit Sitz in CH-4052 Basel, Nauenstrasse 49 (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Basel-Stadt unter der Nummer CH-270.3.014.328-3, zum als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital."

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L. HILGER, W. ZUMSTEIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44849. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142558/83.

(110165394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Alqarra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.830.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Gulf Merchant Bank Limited, a limited liability corporation with registered office in Sheikh Zayed Road, Level 22, Emirates Towers, 506550 Dubai, Emirats Arabes Unis, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 27<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "Alqarra Holding S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on December 23<sup>rd</sup>, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 338 dated February 19<sup>th</sup>, 2011. These Articles of Association have been amended by deed of the undersigned notary on May 9<sup>th</sup>, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1545 dated July 12<sup>th</sup>, 2011.

The capital of the company is fixed at one million euro (EUR 1,000,000) represented by eight thousand (8,000.-) parts, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one million euro (EUR 1,000,000), so as to raise it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000) to two million euro (EUR 2,000,000), by issuing eight thousand (8,000.-) new shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder "Gulf Merchant Bank Limited", prenamed, declares to subscribe to the eight thousand (8,000) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125), so that the amount of one million euro (EUR 1,000,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million euro (EUR 2,000,000) represented by sixteen thousand (16,000) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gulf Merchant Bank Limited, une «company limited by shares», selon le droit de l'Emirat de Dubai, enregistrée à Dubai International Financial Centre (Registration Number 00262) avec siège social à Emirates Towers, Level 22, P.O. Box 506550, Dubai, Emirats Arabes Unis, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 27 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Alqarra Holding S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 338 du 19 février 2011 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1545 du 12 juillet 2011.

Le capital social de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000.-EUR) représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de un million d'euros (1.000.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000.-EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.-EUR), par l'émission de huit mille (8.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, huit mille (8.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) ont été souscrites par l'associée unique «Gulf Merchant Bank Limited», prénommée, et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de un million d'euros (1.000.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000.-EUR) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. LAC/2011/43446. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141956/95.

(110164420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.784.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juillet 2011  
Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011144535/13.

(110166979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**RMA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 43.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 158.125.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

RMA Holdings LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America ("USA"), with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Division of Corporations under file number 4903039,

in its capacity as sole shareholder of RMA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., here represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 14 March 2011, which remained attached and has been registered with the previous deed of amendment hereinafter referred, signed on March 22, 2011 before Maître Martine SCHAEFFER, number 596 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 28 March 2011 with the relation LAC/2011/14170, deposited at the Register of Commerce on March 31, 2011 under the reference L110050985.

The abovementioned company RMA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. is a "société à responsabilité limitée", registered with the R.C.S. Luxembourg B 158.125, and having its registered office in Luxembourg, incorporated on 31 December 2010, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 673 of April 8, 2011.

The Articles of Incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 22, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1292 of June 15, 2011.

The appearing party representing the entire share capital explained to the notary that the abovementioned deed of 22 March 2011, omitted to specify the effective date of the decided increase of capital set between the parties as 24 March 2011 (the "Effective Date") and that the first resolution of the deed should read in its English version:

*"First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of USD 100 (one hundred US dollars), so as to raise it from its current amount of USD 43,400 (forty-three thousand four hundred US dollars), to an amount of USD 43,500 (forty-three thousand five hundred US dollars) by the issue of 1 (one) share, with a nominal value of USD 100 (one hundred US dollars) (the "New Share"), and to fully pay up this New Share together with a share premium amounting to USD 1,612,199 (one million six hundred twelve thousand one hundred ninety-nine US dollars) (the "Share Premium") of which USD 4,350 (four thousand three hundred fifty US dollars) shall be allocated to the legal reserve.

This decision has been taken with effective date between parties as at 24 March 2011 (the "Effective Date")."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Register of Commerce and in the coordinated Articles.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RMA Holdings LLC, une société établie sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (les "Etats-Unis"), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et inscrite auprès du Registre de Sociétés de Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4903039,

en tant que seul associé de RMA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., ici représentée par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 14 mars 2011, qui est restée annexée et a été enregistrée à l'acte modificatif du 22 mars 2011 passé pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 596 de son Répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 28 mars 2011 sous la référence LAC/2011/14170, déposée au Registre de Commerce le 31 mars 2011 sous la référence L110050985.

La prédite société RMA HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 158.125, et ayant son siège social à Luxembourg, constituée en date du 31 décembre 2010, suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 673 du 8 avril 2011.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1292 du 15 juin 2011.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social a expliqué au notaire que le prédit acte du 22 mars 2011, a omis de spécifier la date effective de l'Augmentation de Capital décidée fixée entre les parties à la date du 24 mars 2011 (la «Date Effective»), et que la première résolution de l'acte devrait avoir la teneur suivante en sa version française:

*«Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent dollars US (USD 100) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille quatre cents dollars US (USD 43.400) à un montant quarante-trois mille cinq cents dollars US (USD 43.500) par la création et l'émission d'une (1) part nouvelle, ayant une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) (la «Nouvelle Part»), et de libérer intégralement la Nouvelle Part ainsi qu'une prime d'émission d'un montant d'un million six cent douze mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (USD 1,612,199) (la «Prime d'Emission»), de laquelle quatre mille trois cent cinquante dollars US (USD 4,350) seront affectés à la réserve légale.

Cette décision a été prise avec la date effective fixée entre les parties au 24 mars 2011 (la «Date Effective»),

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le comparant requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et dans les statuts coordonnés.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2011. LAC/2011/45548. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143672/94.

(110166729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Sunstar Group AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 135.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144541/9.

(110167506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Arise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 105.776.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Aurélien FORTIN, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société, étant autorisé à représenter la Société en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 20 septembre 2011.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.776 et constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 489, en date du 25 mai 2005. Les statuts de la Société ont ensuite été modifiés par acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 653, en date du 19 avril 2007.

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent six mille six cents dollars australiens (A\$ 106.600) et est représenté par dix mille six cent soixante (10.660) actions de classe A d'une valeur nominale de dix dollars australiens (A\$ 10) chacune (les "Actions de Classe A").

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à deux cent quatre millions quatre cent six mille six cents dollars australiens (A\$ 204.406.600), à utiliser pour l'émission de vingt millions quatre cent quarante mille six cent soixante (20.440.660) nouvelles actions de classe B ayant une valeur nominale de dix dollars australiens (A\$ 10) (les "Actions de Classe B") chacune avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 20 septembre 2006 (publié le 19 avril 2007), à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé par voie d'émission des Actions de Classe B, et le cas échéant, le paiement d'une prime d'émission. Le conseil d'administration est ainsi autorisé à augmenter le capital social de la Société notamment dans le cadre d'une conversion d'obligations convertibles émises par la Société et acceptera les souscriptions.

3. Le 26 septembre 2006, la Société a émis un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal total de cent soixante-huit millions de dollars australiens (A\$ 168.000.000) représenté par cinq cent soixante (560) obligations ayant une valeur nominale de trois cent mille dollars australiens (A\$ 300.000) chacune (les "Obligations Convertibles"). Selon les termes et conditions de ces Obligations Convertibles, chaque Obligation Convertible pourra être convertie en une Action de Classe B, la différence entre la valeur nominale des Obligations Convertibles et la valeur nominale des Actions de Classe B étant considérée comme prime d'émission et allouée au compte de prime d'émission de la Société, sur le vu d'un rapport du réviseur d'entreprises daté du 20 septembre 2006, lequel conclut comme suit: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des obligations convertibles à émettre ne correspond pas au moment de la conversion au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentés de la prime d'émission."

4. Par lettre en date du 20 septembre 2011, Parnasse Finance S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 91, cours des Roches, 77186 Noisiel, France et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 342 325 222 ("Parnasse Finance"), détenteur de l'ensemble des Obligations Convertibles, a demandé la conversion des Obligations Convertibles en Actions de Classe B.

5. Par décision du conseil d'administration de la Société du 20 septembre 2011, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société en date du 27 septembre 2011 dans le cadre du capital social autorisé aux fins de la conversion des Obligations Convertibles en cinq cent soixante (560) nouvelles Actions de Classe B (les "Nouvelles Actions"). Le capital social de la Société a dès lors été augmenté en date du 27 septembre 2011 de cinq mille six cent dollars australiens (A\$



5.600), de sorte que son montant actuel de cent six mille six cents dollars australiens (A\$ 106.600) a été porté à cent douze mille deux cents dollars australiens (A\$ 112.200), par la création et l'émission des Nouvelles Actions d'une valeur de dix dollars australiens (A\$ 10) chacune, ensemble avec une prime d'émission globale de cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents dollars australiens (A\$ 167.994.400).

L'ensemble des Nouvelles Actions a par conséquent été souscrit par Parnasse Finance. La preuve de la souscription a été rapportée au notaire instrumentant par copie de la demande de conversion datée du 20 septembre 2011 de la part du souscripteur Parnasse Finance.

La preuve de la libération de l'augmentation de capital et de la prime d'émission a été rapportée au notaire par l'annulation des Obligations Convertibles suite à leur conversion, sur le vu du rapport du réviseur d'entreprises prémentionné, lequel reste annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

6. Suite à l'augmentation du capital social de la Société en date du 27 septembre 2011, le capital souscrit s'élève à la somme de cent douze mille deux cents dollars australiens (A\$ 112.200) et est réparti en dix mille six cent soixante (10.660) Actions de Classe A et cinq cent soixante (560) nouvelles Actions de Classe B.

7. Il s'ensuit que l'Article 5 des statuts de la Société est modifié en ce qui concerne le capital social et que, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé figurant à l'article 5 des statuts est également modifié. L'article 5 des statuts de la Société se lira par désormais comme suit:

**" Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à CENT DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS AUSTRALIENS (AUD 112.200.-) représenté par DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE (10.660) actions de classe A d'une valeur nominale de DIX DOLLARS AUSTRALIENS (AUD 10.-) (Actions A) et par CINQ CENT SOIXANTE (560) actions de classe B d'une valeur nominale de DIX DOLLARS AUSTRALIENS (AUD 10.-) (Actions B).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Le capital social autorisé, y compris toute prime d'émission éventuelle, est fixé à DEUX CENT QUATRE MILLIONS QUATRE CENT UN MILLE DOLLARS AUSTRALIENS (AUD 204.401.000.-).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, pendant une période de 5 ans commençant le jour de la publication de l'acte modificatif des statuts du 20 septembre 2006, par voie d'émission de nouvelles Actions B et le cas échéant le paiement d'une prime d'émission. Le Conseil d'Administration décidera d'augmenter le capital social, notamment dans le cas d'une conversion d'obligations convertibles émises par la Société, et acceptera les souscriptions. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription. Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira afin de faire produire ses effets à une augmentation de capital, telle qu'autorisés, le présent Article 5 sera modifié de telle façon qu'il reflète le résultat de cette action. Le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires aux fins d'obtenir la publication de cette modification.

Toute prime d'émission est exclusivement rattachée aux Actions B. S'il y a plusieurs détenteurs d'Actions B, la prime d'émission est attribuable aux différents détenteurs d'Actions B proportionnellement aux Actions B qu'ils détiennent sur la totalité des Actions B émises, notamment pour les besoins de articles 19 et 21 des Statuts."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de cet acte, est évalué approximativement à Euros 6.500,-.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. FORTIN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 octobre 2011, LAC/2011/43962. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141983/103.

(110164482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---



**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.510.

In the year two thousand and eleven,  
on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),  
there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 120.506,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 120.510, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2242 on 30 November 2006, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 07 August 2008, published in the Mémorial C, number 2347 on 25 September 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all eighty-three thousand five hundred and nine (83.509) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

*Sole resolution*

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxy holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxy holder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 120.506,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120.510, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2242 du 30 novembre 2006, dernièrement modifié par acte notarié du notaire soussigné, en date du 07 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2347, le 25 septembre 2008.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des quatre-vingt-trois mille cinq cent neuf (83.509) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit: «L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

*Seule résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12468. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141804/111.

(110163959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Rosathea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.930.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ROSATHEA S.A. tenue en date du 8 avril 2011:*

1. L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.
2. L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateur:
  - Monsieur Roland DE CILLIA, Expert Comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur.  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.
3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, né le 25 mai 1955 à Turi (Italie), au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
4. L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire:
  - La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la société Fiduciaire Mevea S.à r.l – Luxembourg.  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.
5. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ROSATHEA S.A.

Référence de publication: 2011144937/24.

(110167721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Blijdorp S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 150.231.

—  
This eighth day of September two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

1. Herald Aldo Schuurman, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Willem Adriaan Blijdorp, born on the nineteenth of October nineteen hundred fifty-two in Noordoostelijke Polder, Netherlands, residing at Résidence Azur, Villa Eugénie, 16, 1898 Saint-Gingolph, Switzerland, holder of a Dutch passport with number NS323KC63, issued on the eighteenth of December two thousand nine in The Hague, Netherlands ("Blijdorp"); and

2. Fabian Cécile Roland Piron, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

a. Johan Bernard Meulman, born on the first of June nineteen hundred sixty-seven in Veendam, Netherlands, residing at Ter Borch 179, 2930 Brasschaat, Belgium, holder of a Dutch passport with number NPHP267H0, issued on the eighteenth of March two thousand eight in The Hague, Netherlands ("Meulman"); and

b. Stichting Administratiekantoor Lebaras, a foundation (stichting) under the laws of the Netherlands, having its seat (zetel) in Delfzijl, Netherlands, and its office at Rondeboslaan 35, 9936 BJ Farmsum, Netherlands, registered in the Netherlands in the Trade Register under number 01168080 (the "Foundation" and together with Blijdorp and Meulman, the "Partners").

The persons appearing are personally known to me, undersigned notary.

The three powers of attorney to the persons appearing are initialled ne varietur by the persons appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The persons appearing held an extraordinary general meeting of:

Blijdorp S.C.A., a partnership limited by shares under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150231 (the "Company"), incorporated on the eleventh of December two thousand nine pursuant to a deed executed before Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 174 of the 27 January 2010.

The meeting was chaired by the person appearing mentioned under 1. above and the person appearing mentioned under 2. above was appointed as scrutineer.

The persons appearing, acting as chairman and scrutineer of the meeting, stated that all partners of the Company are represented at the meeting and that they have been informed of the agenda of the meeting and that, accordingly, the meeting may be held without prior notice in accordance with article 11.2 of the articles of association of the Company.

#### *Resolutions*

Blijdorp and the other Partners unanimously resolved:

i. to accept the withdrawal of Blijdorp and to acknowledge the transfer of the participating management share with a nominal value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) by Blijdorp to the Foundation and to concur that the latter shall henceforth be the new managing general partner of the Company;

ii. to redeem and cancel at par all of Blijdorp's seventeen thousand nine hundred nineteen (17,919) class B shares in the capital of the Company (and to acknowledge that no payment out of the share capital of the Company may be made to Blijdorp, except in accordance with article 69 of the Act concerning commercial companies of 10 of August 1915, as amended);

iii. to repay any and all share premium paid on the class B shares in the capital of the Company to Blijdorp and to distribute all other special reserves attached to those shares to Blijdorp (partially in kind);

iv. to increase the share capital of the Company by issuing seventeen thousand nine hundred nineteen (17,919) class M shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to Meulman and to pay up those shares by capitalising an amount of twenty-two thousand three hundred ninety-eight euros and seventy-five cents (EUR 22,398.75) of the share premium and special reserves to which Meulman is exclusively entitled;

v. to amend and restate article 1.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **1.1.** The Company is a partnership limited by shares under the Act concerning commercial companies of 10 of August 1915 (as amended from time to time, the Law) and is named: Administratiekantoor Lebaras & Cie. S.C.A."

vi. to amend and restate article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is thirty-two thousand euros (EUR 32,000), divided into twenty-five thousand five hundred ninety-nine (25,599) class M shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the M Shares and each, a M Share) and one (1) participating management share with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the Participating Management Share and together with the M Shares, the Shares)."

vii. to amend and restate article 13.2 of the articles of association of the Company as follows:

" **13.2.** Stichting Administratiekantoor Lebaras is the Managing General Partner of the Company."

Finally, the persons appearing declared:

The Company has sufficient distributable reserves (to which Meulman is exclusively entitled) for the aforementioned increase of the share capital of the Company by way of capitalisation of reserves, evidence of which is given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *Translation*

This deed is drawn up in English followed by a version in French.

The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

End

In witness whereof, this deed was passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit septembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

1. Maître Herald Aldo Schuurman, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de: Willem Adriaan Blijdorp, né le dix-neuf octobre mille neuf cent cinquante-deux à Noordoostelijke Polder, Pays-Bas, demeurant à Résidence Azur, Villa Eugénie, 16, 1898 Saint-Gingolph, Suisse, détenteur d'un passeport néerlandais numéro NS323KC63, émis le dix-huit décembre deux mille neuf à La Hague, Pays-Bas («Blijdorp»); et

2. Maître Fabian Cécile Roland Piron, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

a. Johan Bernard Meulman, né le premier juin mille neuf cent soixantesept à Veendam, Pays-bas, demeurant à Ter Borcht 179, 2930 Brasschaat, Belgique, détenteur d'un passeport néerlandais numéro NS323KC63, émis le dix-huit décembre deux mille huit à La Hague, Pays-Bas («Meulman»); et

b. Stichting Administratiekantor Lebaras, une fondation (stichting) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Delfzijl, Pays-Bas, et ses bureaux à Rondeboslaan 35, 9936 BJ Farmsum, Pays-Bas, immatriculée aux Pays-Bas au Registre de Commerce sous le numéro 01168080 (la «Fondation» et ensemble avec Blijdorp and Meulman, les «Associés»).

Les comparants sont connus personnellement de moi, notaire soussigné.

Les trois procurations aux comparants sont paraphées ne varietur par les comparants et moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

Les comparants sont connus personnellement par moi, notaire instrumentant.

Les trois procurations données aux personnes comparantes sont émises ne varietur par les personnes comparante et moi, notaires, et sont annexées aux présentes.

Les personnes comparantes tiennent une assemblée générale extraordinaire de; Blijdorp S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, inscrite dans Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150231 (la «Société»), constituée le onze décembre deux mille neuf suivant un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 174 du 27 janvier 2010.

L'assemblée a été présidée par la personne comparante mentionnée au point 1 ci-dessus et la personne comparante mentionnée au point 2. ci-dessus a été nommée scrutateur.

Les personnes comparantes, agissant comme président et scrutateur de l'assemblée, constate que tous les associés de la Société sont représentés à l'assemblée et qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et que, en conformité, l'assemblée a pu être tenue sans convocation préalable en vertu de l'article 11.2 des statuts de la Société.

#### *Résolutions*

Blijdorp et les autres Associés on décidé à l'unanimité:

i. d'accepter le retrait de Blijdorp et de prendre note du transfert de l'action de commandité participative d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par Blijdorp à la Fondation et de conclure que cette dernière sera désormais le nouvel associé-gérant commandité de la Société;

ii. de racheter et d'annuler au pair comptable toutes les dix-sept mille neuf cent dix-neuf (17.919) actions B de Blijdorp dans le capital de la Société (et de reconnaître qu'aucun paiement en dehors du capital social de la Société ne pourra être fait à Blijdorp, sauf en vertu de l'article 69 de la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, tel que modifiée);

iii. de rembourser toute prime d'émission versées au titre des actions de catégorie B dans le capital de la Société à Blijdorp et de distribuer toutes les autres réserves spéciales attachées à ces actions à Blijdorp (partiellement en nature);

iv. d'augmenter le capital social de la Société par l'émission de dix-sept mille neuf cent dix-neuf (17.919) actions de catégorie M d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune à Meulman et de libérer ces actions en incorporant un montant de vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 22.398,75) de la prime d'émission et les réserves spéciales sur lesquelles Meulman possède un droit exclusif;

v. de modifier et de reformuler l'article 1.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **1.1.** La Société est une société en commandite par actions régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée, la Loi) sous la dénomination de Administratiekantor Lebaras & Cie SCA (la Société).

vi. de modifier et de reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000) représenté par vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (25.599) actions de catégorie M (en cas de pluralité, les Actions M et individuellement, une Action M) et 1 (une) action de commandité participative d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) (individuellement l'Action de Commandité Participative et ensemble avec les Actions M, les Actions)

vii. de modifier et de reformuler l'article 13.2 des statuts de la Société de la manière suivante:

" **13.2.** Stichting Administratiekantor Lebaras est le Gérant Associé commandité de la Société."

Enfin, les comparants ont déclaré:

La Société a des réserves distribuables suffisantes (sur lesquelles Meulman possède un droit exclusif) pour l'augmentation de capital social de la Société mentionnée ci-dessus par incorporation de réserves, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

139084

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

*Traduction*

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

Les comparants, agissant comme indiqué ci-avant, ont déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

*Clôture*

Dont acte, passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite aux comparants, ceux-ci ont déclaré qu'ils comprennent la portée et les conséquences et ont ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Piron, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011141401/156.

(110163834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Cordatus Recovery Partners II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.530.

In the year two thousand and eleven on the sixth day of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Cordatus Recovery Partners II S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 31-33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 145.530, pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg-City, dated 23 day of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 18<sup>th</sup> day of April 2009, number 835, page 40057 (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting is opened by Mrs Carni Smit, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Clarissa Steland, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carni Smit, prenamed.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

- 1.) Approval of the Company's Interim Accounts as at September 27, 2011;
  - 2.) Vote on the discharge on the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from 23<sup>rd</sup> March 2009 (date of incorporation) to the day of putting the Company into liquidation;
  - 3.) Early dissolution of the Company and voluntary liquidation proceedings;
  - 4.) Appointment of a liquidator and determination of its powers;
  - 5.) Miscellaneous.
- II. That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the sole shareholders, the proxy holder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That the proxy of the represented sole shareholder, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.



V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to approve the interim accounts of the Company as at September 27, 2011.

*Second resolution*

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 23<sup>rd</sup> March 2009 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation.

*Third resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

Cordatus Recovery Partners II Holding Limited, established and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 102734 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille onze, le sixième jour d'octobre.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de "Cordatus Recovery Partners II.", une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31-33, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.530 constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 avril 2009, numéro 835, page 40057 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Carni Smit, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Clarissa Steland, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carni Smit, préqualifiée. Madame la Présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes intermédiaires de la Société au septembre 27, 2011
2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 23 mars 2009 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
5. Divers.

II. Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire d'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après été signée par l'associé unique présent, le mandataire d'associé unique représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des associés représenté, après été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'associé unique présent ou représenté déclarant eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société au septembre 27, 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du mars 23, 2009 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

Cordatus Recovery Partners II Holding Limited, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 102753 (le "Liquidateur").

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

A la lecture du présent acte, faite aux comparants, connus par le notaire, par leurs noms, prénoms, états civil et lieu de leur résidence, les dits comparants ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Smit, C. Steland et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44951. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141448/155.

(110164019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**AuRico Gold Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 1.095.887,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.199.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September,  
Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- AuRico Gold Inc., a corporation incorporated and existing under Canadian laws, with registered office at 320 Bay Street, Suite 1520, Toronto, ON M5H 4A6, Canada, registered with the "Registraire des entreprises du Québec" under number 1147453402, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on September 28, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That AuRico Gold Inc., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing in Luxembourg under the name of AuRico Gold Luxembourg S.à r.l., having its former registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.199 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on July 7, 2011, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C.

The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx (aforementioned), on September 8, 2011, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at one million ninety-five thousand eight hundred eighty-seven Mexican Pesos (MXN 1,095,887) represented by one million ninety-five thousand eight hundred eighty-seven (1,095,887) shares with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1) each.

III. That the Company's board of managers, pursuant to a meeting held on August 29, 2011, resolved (i) to rent an office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, being the new Company's registered office as of September 1, 2011 and (ii) to enter into a sublease agreement on September 1, 2011 with Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and established in Luxembourg at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg,

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change the Company's registered office with effect as from September 1, 2011 from Luxembourg to Schuttrange;  
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5, of the Company's articles of association to give it the following content: "The registered office of the Company is established in Schuttrange."

3. Miscellaneous.

V. That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's registered office with effect as from September 1, 2011, from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Schuttrange.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

- AuRico Gold Inc., une société constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social au 320 Bay Street, Suite 1520, Toronto, ON M5H 4A6, Canada, enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1147453402 (l' «Associé Unique»)

ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2011

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. AuRico Gold Inc, susmentionné, est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AuRico Gold Luxembourg S.à r.l., ayant son ancien siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.199 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx (précité) en date du 7 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La dernière modification des statuts a été réalisée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx (précité) en date du 8 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ( la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingtquinze mille huit cent quatre-vingt-sept Pesos Mexicain (MXN 1.095.887) représenté par un million quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-sept (1.095.887) parts sociales d'une valeur nominale d'un Peso Mexicain (MXN 1) chacune.

III. Que le conseil de gérance de la Société a décidé, suite à une réunion tenue le 29 août 2011, (i) de louer un bureau au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duché du Luxembourg, étant le nouveau siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, et (ii) de signer un contrat de sous-location au 1<sup>er</sup> septembre 2011 avec Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, société constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duché du Luxembourg,

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement du siège social de la Société avec effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 de Luxembourg à Schuttrange;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi à Schuttrange.»
3. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le siège social de la Société avec effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand Duché du Luxembourg.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Schuttrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44670. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143243/115.

(110166118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.435.

In the year two thousand and eleven,  
on the thirteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital -specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 117.435, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 27 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1632 on 29 August 2006, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 13 May 2008, published in the Mémorial C, number 1821 on 24 July 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all eight hundred and nineteen (819) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

*Sole resolution*

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.435, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1632 du 29 août 2006, dernièrement modifié par acte notarié du notaire soussigné, en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1821, le 24 juillet 2008.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des huit cent dix-neuf (819) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit: «L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts

ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

*Seule résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12451. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141820/113.

(110163677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Captiva Alstria, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.491.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

On the sixth day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

“Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 114,458,

duly represented by Mr. Frédéric CHARTIER, general counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “Captiva Alstria”, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 114,491 (the Company) as at 30 September 2011;

- the Parent holds all the shares in the Company;

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 14 February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 947 of 15 May 2006 (the Mémorial C), amended for the last time on 4 September 2007 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 2329 of 17 October 2007;

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;



- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2011 to the present deed are approved at the date of the present meeting;
- discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

Le six octobre,

Par-devant Nous, Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, à L-1931 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.458,

dûment représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, «general counsel», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 29 septembre 2011 (la Société Mère),

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Captiva Alstria», constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 14.491 (la Société), au 30 septembre 2011;
- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 947 du 15 mai 2006 (le Mémorial C), modifié pour la dernière fois le 4 septembre 2007, en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2329 du 17 octobre 2007;
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 125 cent vingt-cinq euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidatrice de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidatrice de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;



- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011. Relation: LAC / 2011 / 44910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142029/103.

(110164875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Amorim Investments III S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.526.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Amorim Investments III S.A." (the "Company"), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 124.526, incorporated by deed of the undersigned notary on January 11, 2007, published in the Mémorial C number 717 of April 26, 2007, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 25, 2009, published in the Mémorial C number 292 of February 10, 2010.

The meeting is opened by Mr Massimo PERRONE, employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), being in the chair, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital to the extent of EUR 6,000,000. in order to reduce it from its present amount of EUR 6,031,000.- to EUR 31,000.- by the cancellation of 60,000 Preferred Shares with a nominal value of EUR 100.- each and paid up to the extent of 25% held by the existing shareholders, by the release of the shareholders to pay the balance of 75% and by proportional repayment to the existing shareholders of EUR 1,500,000.-.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) Ordinary Shares having an nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

3. Decrease of the legal reserve to the extent of EUR 600,000.- in order to reduce it from its present amount of EUR 603,100.- to EUR 3,100.- by proportional repayment to the existing shareholders of EUR 600,000.-.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their Ordinary and Preferred Shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed by the shareholders who are present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the Ordinary Shares and Preferred Shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to decrease the corporate capital to the extent of six million Euro (EUR 6,000,000.-) in order to reduce it from its present amount of six million and thirty-one thousand Euro (EUR 6,031,000.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by the cancellation of sixty thousand (60,000) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and paid up to the extent of twenty-five per cent (25%), held by the existing share-

holders, by the release of the shareholders to pay the balance of seventy-five per cent (75%) and by proportional repayment to the existing shareholders of one million and five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-).

This allocation shall be implemented under observance of the provisions of article 69 (2) of the law on commercial companies.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.1.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) Ordinary Shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to decrease the legal reserve to the extent of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) in order to reduce it from its present amount of six hundred three thousand and one hundred Euro (EUR 603,100.-) to three thousand and one hundred Euro (EUR 3,100.-) by proportional repayment to the existing shareholders of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-).

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the deed, is approximately EUR 1,600.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English and French, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Amorim Investments III S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.526, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 717 du 26 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 292 du 10 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 6.000.000, pour le réduire de son montant actuel de EUR 6.031.000,- à EUR 31.000, par l'annulation de 60.000 Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, libérées à concurrence de 25%, détenues par les actionnaires existants, par la libération des actionnaires de payer le solde de 75% et par remboursement proportionnel de EUR 1.500.000,- aux actionnaires existants.

2. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.”.

3. Réduction de la réserve légale à concurrence de EUR 600.000, pour la réduire de son montant actuel de EUR 603.100,- à EUR 3.100,- et par remboursement proportionnel de EUR 600.000,- aux actionnaires existants.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'Actions Ordinaires et Préférentielles qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-) pour le réduire de son montant actuel de six millions trente et un mille Euros (EUR 6.031.000,-) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) par l'annulation de soixante mille (60.000) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), détenues par les actionnaires existants, par la libération des actionnaires de payer le solde de soixante-quinze pour cent (75%) et par remboursement proportionnel d'un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) aux actionnaires existants.

Cette affectation ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire la réserve légale à concurrence de six cent mille Euros (EUR 600.000,-) pour la réduire de son montant actuel de six cent trois mille cent Euros (EUR 603.100,-) à trois mille cent Euro (EUR 3.100,-) et par remboursement proportionnel de six cent mille Euros (EUR 600.000,-) aux actionnaires existants.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 1.600,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance des langues anglaise et française, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Massimo PERRONE, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2011. Relation GRE/2011/3426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143240/131.

(110166233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Well Done Duchesne Optic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 24-26, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.985.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Pierre Joseph DUCHESNE, gérant de société, né à Waremme le 7 février 1965, demeurant à B-4250 Geer, rue de Rosoux, 83 (Belgique),

2) Madame Catherine Françoise HAIME, gérante de société, née à Huy le 25 février 1966, demeurant à B-4250 Geer, rue de Rosoux, 83 (Belgique),

ici représentés par Madame Virginie KLOPP, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 26 septembre 2011, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Well Done Duchesne Optic» Société à responsabilité limitée.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Wiltz.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet toutes activités en rapport direct ou indirect avec le commerce de grossiste en optique, importation de montures de lunettes optiques et solaires ainsi que la distribution chez les opticiens.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financière se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement

### **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

- Monsieur Pierre Joseph DUCHESNE prénommé: vingt-cinq (25) parts sociales,
- Madame Catherine Françoise HAIME prénommée: soixante-quinze (75) parts sociales,

et libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

## **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

### *Résolutions*

Et aussitôt, les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-9515 Wiltz, 24-26, rue Grande Duchesse Charlotte.

2. Est nommé pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la société:

- Monsieur Pierre Joseph DUCHESNE, gérant de société, né à Waremme le 7 février 1965, demeurant à B-4250 Geer, rue de Rosoux, 83 (Belgique).

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé V. KLOPP, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44060. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142446/93.

(110165055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

### **Praedia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 70.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT. 2011.

Pour: PRAEDIA HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011144527/15.

(110167496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société PRB Luxembourg S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011144528/21.

(110166987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Timea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.410.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 20 octobre 2011*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 20 octobre 2011;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TIMEA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011144549/18.

(110167149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Tectum S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg E 4.591.

**STATUTS**

En date du dix-huit octobre deux mille onze, les soussignés:

Monsieur Charles GRETHEN, ingénieur diplômé, né à Esch-sur-Alzette le 27 août 1951, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 20 rue Mathias Koener,

Monsieur Henri GRETHEN, membre de la Cour des comptes européenne, né à Esch-sur-Alzette le 16 juillet 1950, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6 place Winston Churchill,

et son épouse, Madame Blanche MOUTRIER, juriste, née à Luxembourg le 6 mai 1949, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6 place Winston Churchill,

conviennent de constituer une société civile immobilière dont ils établissent les statuts comme suit:



## **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de: "TECTUM S.C.I."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-) représenté par vingt-quatre (24) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les vingt-quatre parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

- par Monsieur Charles GRETHEN, douze parts sociales (12),
- par Monsieur Henri GRETHEN, six parts sociales (6),
- par Madame Blanche MOUTRIER, six parts sociales (6).

Total: vingt-quatre parts sociales (24).

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédé.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## **Titre III.- Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

## **Titre IV.- Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commencera à la date de ce jour et finira le trente et un décembre deux mille douze (31.12.2012).

#### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VI.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les contractants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
  - Monsieur Charles GRETHEN prénommé,
  - Madame Blanche Moutrier prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Signé: Charles Grethen, Henri Grethen, Moutrier Blanche.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143740/116.

(110166653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

## **Art in Lux, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6990 Hostert (Niederanven), 3, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 8.881.

### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. VIOLETTE Frédéric, employé privé, 3 rue principale, L-6990 Hostert (Niederanven), nationalité française
  2. BAENA JIMENEZ Beatriz, employée privée, 3 rue principale, L-6990 Hostert (Niederanven), nationalité espagnole
  3. VIOLETTE Sébastien, employé privé, Résidence du Golfe, 149 Avenue Rovarch, F-13600 La Ciotat, représenté par VIOLETTE Frédéric, employé privé, 3 rue principale, L-6990 Hostert (Niederanven), nationalité française
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif de droit luxembourgeois régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination. Objet. Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de: Art in Lux

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Faciliter et promouvoir les activités artistiques de ses membres par l'apport de supports organisationnels et logistiques, de moyens financiers et matériels, de conseils et d'expertise, ou par tout autre moyen conforme à cet objet.
- Assurer ou favoriser la mise en place d'initiatives permettant de développer la présence de l'art sous toutes ses formes au Grand-duché de Luxembourg, ou à l'international, et à en accroître la visibilité et ce par tout moyen conforme à l'objet, notamment la prestation de services.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Hostert (Niederanven). Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration prise à la majorité simple des voix.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### **III. Membres**

**Art. 6.** Est susceptible de devenir membre de l'association toute personne physique ou morale qui en fait la demande.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre associé peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre associé qui, après qu'une mise en demeure lui ait été envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout membre associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts;
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale dispose de tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par simple lettre ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

En cas d'égalité de voix le vote du président du conseil d'administration est prépondérant.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de deux membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire, trésorier et si nécessaire vice-président. Les fonctions peuvent être cumulatives.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas d'égalité de voix le vote du président du conseil d'administration est prépondérant.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature unique du président ou conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une organisation à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

Fait en trois exemplaires à Hostert (Niederanven) le 6 octobre 2011.

VIOLETTE Frédéric /  
BAENA JIMENEZ Beatriz /  
VIOLETTE Sébastien.

Référence de publication: 2011142970/100.

(110163953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Re Energy Capital S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.991.

Il résulte du procès-verbal du 17 octobre 2011 que l'assemblée générale annuelle des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

5. Nominations statutaires

Le mandat du réviseur d'entreprises arrivant à échéance à ce jour, l'Assemblée Générale décide de renommer pour une période de un an la société Deloitte S.A., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS numéro B 67.895 en qualité de réviseur indépendant.

Son mandat expirera à la prochaine Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 30.06.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144530/16.

(110166943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Rida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011144531/10.

(110167588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**VE.LUX., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 140.841.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès - verbal contenant assemblée générale extraordinaire des associés de la société VE.LUX S. à r. l. tenue en date du 30 septembre 2011 et enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 octobre 2011, relation EAC/2011/13543 que:

- Monsieur Franco DA ROLD a été révoqué de ses fonctions de gérant de VE.LUX S. à r. l. à partir du 30 septembre 2011;

- Monsieur Egidio VIEZZER, né le 8 juin 1937 à Sernaglia da Battaglia (TV/Italie), demeurant à I-31030 SUSEGANA (TV), via XVIII Giugno, n° 58 a été nommé gérant de VE.LUX S. à r. l. à compter de ce 30 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR LA SOCIETE*

William ZANIER

*Un mandataire ad hoc / AVOCAT*

Référence de publication: 2011144554/20.

(110167628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Soico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145811/9.

(110169239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Holding Management Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.047.

## DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le treize octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société anonyme de droit des Seychelles TELMAV Capital S.A., avec siège social à Suite 13, 1<sup>st</sup> Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé Seychelles, inscrite au registre de commerce des Seychelles sous le numéro 72831,

ici valablement représentée par son directeur en fonction Monsieur Bertrand MICHAUD, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle Vue.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme Holding Management Corporation S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.047 (NIN 20082214 098) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Echternach, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1563 du 25 juin 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société Holding Management Corporation S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société Holding Management Corporation S.A. est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société TELMAV Capital S.A., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- l'actionnaire unique, la société TELMAV Capital S.A., est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société Holding Management Corporation S.A.;

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Holding Management Corporation S.A. a été réglé et la société TELMAV Capital S.A. demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. MICHAUD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1745. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144781/52.

(110167651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.